

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 8 JUILLET 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-07-01

2 - ADOPTION DEL'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2024
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 4.1 Présentation et remise des diplômes
- 5 RAPPORT DES CONSEILLERS
- 6 ADOPTION DES COMPTES
 - 6.1 Compte à payer
- 7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Rapport de la mairesse
 - 7.2 Embauche coordonnateur travaux publics et services techniques
 - 7.3 Dépôt Demande de financement au Programme "Leadership local pour l'adaptation climatique: adaptation en action"
 - 7.4 Autorisation de vente du lot 3715 400
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Autorisation des demandes de soumissions pour l'adjudication d'un contrat en matière de cueillette et des transports d'ordures
- 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
 - 9.1 Paiement no 3 Réfection partielle du Rang St-Gabriel
- 10 VARIA
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2024

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-03

4.1 - Présentation et remise des diplômes

Considérant l'absence du corps des pompiers municipaux, la présentation des pompiers et la remise des diplômes est remise à une date ultérieure.

2024-07-04

5 - RAPPORT DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.

6 - ADOPTION DES COMPTES

2024-07-05

6.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9178 à 9190 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie - Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 306 561.32 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-07-06

7.1 - Rapport de la mairesse

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU ce qui suit :

- le Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 de la Municipalité de Vallée-Jonction, soit approuvé par le Conseil municipal de Vallée-Jonction.
- le Rapport de la mairesse soit publié dans la prochaine parution du journal local

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-07-07

7.2 - Embauche coordonnateur travaux publics et services techniques

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste de coordonnateur des travaux publics et des services techniques a été affiché;

CONSIDÉRANT le respect de la démarche de sélection pour le poste de coordonnateur des travaux publics et des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Monsieur Nicolas Faucher répond à toutes les exigences pour remplir les fonctions de coordonnateur des travaux publics et des services techniques;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction embauche Monsieur Nicolas Faucher à titre de coordonnateur des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 12 août 2024 et d'autoriser la direction générale et la mairesse à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-07-08

7.3 - Dépôt - Demande de financement au Programme "Leadership local pour l'adaptation climatique: adaptation en action"

Considérant que la Municipalité de Vallée-Jonction souhaite relocaliser son garage municipal et ses bureaux municipaux, et ce, afin que ceux-ci soient situés dans des zones non-inondables;

Considérant que le Fonds municipal vert (FMV) offre un programme de financement dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative *Leadership local pour l'adaptation climatique*, lequel permet d'avoir accès à du financement, entre autres, pour le déplacement d'infrastructures municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie - Christine Lavoie

ET RÉSOLU de présenter une demande de financement dans le cadre du programme de mise en œuvre "Leadership local pour l'adaptation climatique : Adaptation en action "

Adopté à la majorité des conseillers présents

2024-07-09

7.4 - Autorisation de vente du lot 3715 400

CONSIDÉRANT QUE l'édifice du lot 3715 400, situé au 513 avenue des Ormes, a été démolie à la suite des dommages causés par l'inondation centenaire d'avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Jacques est propriétaire du terrain voisin et a manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU que le terrain demeuré vacant suite à la démolition (numéro de lot 3 715 400) soit vendu à Centre de l'auto Vallée-Jonction inc., représenté par M. Paul Jacques pour la somme de de 6\$/mètres², pour une superficie de 1 145.30 mètres², soit 6 871.80 \$. Les frais notariés, d'arpentage et de décontamination au besoin devront être payés par l'acheteur. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par les présentes, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

Adopté à la majorité des conseillers présents

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-07-10

8.1 - Autorisation des demandes de soumissions pour l'adjudication d'un contrat en matière de cueillette et des transports d'ordures

ATTENDU que les Municipalités de Saint-Elzéar, de Vallée-Jonction et de Scott envisagent de lancer un seul et unique appel d'offres en matière de cueillette et de transport d'ordures pour desservir leurs territoires;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une municipalité qui aura la tâche de formuler pour le bénéfice des trois (3) municipalités des demandes de soumissions à cet effet:

ATTENDU l'article 14.3 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1):

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU

- Que la Municipalité de Saint-Elzéar soit ainsi désignée responsable aux fins de formuler pour le bénéfice des trois (3) municipalités les demandes de soumissions pour l'adjudication d'un contrat en matière de cueillette et de transport d'ordures;
- Que l'acceptation des soumissions par la Municipalité de Saint-Elzéar lie les Municipalités de Scott et de Vallée-Jonction conformément à l'article 14.4 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1);
- Que les frais de publication et les honoraires à être engagés aux fins de demander des soumissions pour l'adjudication du contrat précité soient partagés à parts égales entre les Municipalités de Saint-Elzéar, de Scott et de Vallée-Jonction.
- Que les frais de réalisation du contrat découlant de l'appel d'offres devront être facturés directement aux municipalités selon leurs tonnages respectifs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2024-07-11

9.1 - Paiement no 3 - Réfection partielle du Rang St-Gabriel

ATTENDU QUE l'Entrepreneur "Pavage Sartigan Ltée" a rencontré les exigences de la firme d'ingénieur WSP et de la Municipalité dans les travaux de réfection partielle du rang St-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie - Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil, sur recommandation de la firme d'ingénieur WSP de procéder au paiement no.3 - à l'entrepreneur « Pavage Sartigan Ltée » la somme de 7 611.41\$ \$ incluant les taxes, le tout pris à même le fond local et les surplus accumulés.

10 - VARIA

2024-07-12 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur la descente de bateau, les filets de baseball, l'entretien des terrains résidentiels, le mur de soutènement sur la rue Principale, L'entretien de la piste cyclable, le changement de nom du rang St-Gabriel.

2024-07-13 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 56.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse